

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01185
Numéro SIREN : 442 238 986
Nom ou dénomination : A2CS

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2020 sous le numéro de dépôt 16869

Daniel PERNOT

Commissaire aux Comptes

*Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris*

A2CS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 €

Siège Social : 4, rue Moimont
95470 SAINT-WITZ

RCS Pontoise 442 238 986

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A2CS, SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2020

Daniel PERNOT
Commissaire aux Comptes
*Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris*

A2CS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 €

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A2CS, SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2020

Aux Associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1^{er} septembre 2020, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.



Les derniers comptes annuels de votre société, arrêtés au 31 mai 2020, font apparaître un chiffre d'affaires de 2 005 K.euros et des capitaux propres de 312 K.euros, y compris un résultat bénéficiaire de 59 K.euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

De plus, aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Paris, le 24 septembre 2020

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel PERNOT', enclosed within a large, loopy blue oval.

Daniel PERNOT
Commissaire à la transformation